



INTRODUCTION AUX CONCEPTS DE L'ACTION CLIMATIQUE ET ENVIRONNEMENTALE

FICHE THÉMATIQUE

ÉLUES POUR UN ENVIRONNEMENT DE QUALITÉ

*De nombreuses femmes s'engagent en politique pour améliorer la qualité de vie de leur communauté. Les présentes fiches visent à **outiller les élues des gouvernements municipaux** sur les concepts-clés du **développement durable** et de **l'action environnementale et climatique**. Conçue comme une **aide à la décision**, chaque fiche traite d'une problématique et d'enjeux liés aux compétences des municipalités et propose des bonnes pratiques et des références appliquées à la réalité des conseils municipaux.*



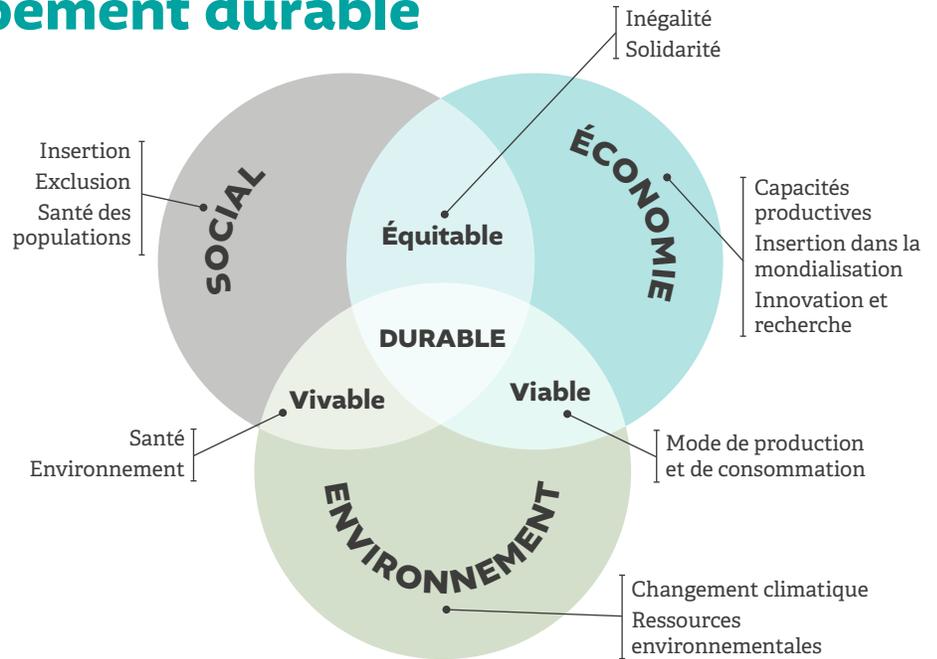
L'action climatique et environnementale repose sur un certain nombre de concepts généralement reconnus qui sont abordés dans les différentes fiches thématiques **Élues pour un environnement de qualité**. Cette fiche présente brièvement ces concepts pour faciliter la lecture des fiches thématiques.





Le développement durable

Notion centrale du rapport *Notre avenir à tous* (1987) de la Commission Brundtland, le développement durable est défini comme étant un **mode de développement qui répond aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs**. Le développement durable s'appuie sur une **vision à long terme** qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementales, sociales et économiques des activités de développement.



L'écoresponsabilité

L'écoresponsabilité consiste en un ensemble de comportements qui s'inscrivent dans une perspective de développement durable. En effet, l'Office québécois de la langue française (2011) définit l'écoresponsabilité comme étant « **la qualité d'une personne physique ou morale, d'un comportement ou d'une activité qui tient compte de principes de respect à long terme de l'environnement physique, social et économique** ».

L'écoresponsabilité est à la fois la **faculté** de répondre de ses actions, le **sentiment** d'appartenir à quelque chose de plus grand que soi et le **désir** de s'y engager pour assurer notre avenir commun. La responsabilité environnementale est typiquement liée aux notions de prévention, de conservation et de réparation des dommages causés aux écosystèmes. L'écoresponsabilité a donc comme finalité une action.

La notion d'écoresponsabilité vise notamment l'application d'une règle de gestion des matières résiduelles qui devrait précéder tout projet de consommation, celle des **4RV**, qui représente, de façon hiérarchique, les actions à adopter pour éviter de produire des déchets : en premier lieu **REPENSER, RÉDUIRE**, puis **RÉUTILISER** et, à défaut de pouvoir faire les étapes précédentes, **RECYCLER** et **VALORISER** les matières résiduelles.



REPENSER

Remettre en question ses **réflexes de consommation** et ses **habitudes de vie**. Se demander plus souvent « En ai-je vraiment besoin ? »



RÉDUIRE

Diminuer sa **consommation**, éviter le **suremballage** et les **produits à usage unique**, opter pour des produits durables et réutilisables.



RÉUTILISER / RÉEMPLOYER

Donner une **deuxième vie** à un objet en lui trouvant une nouvelle utilité, **réparer** au lieu de jeter, acheter **usagé** et **donner au suivant**.



RECYCLER

Adhérer à la **collecte sélective** de matériaux et se procurer des produits faits à partir de **matériaux recyclés**.



VALORISER

Le **recyclage** est une façon de valoriser les matières qui, autrement, se seraient retrouvées à la poubelle. Le **compostage** est également une façon de valoriser les déchets organiques.



L'écoblanchiment et les écocertifications

Selon l'Office québécois de la langue française, l'écoblanchiment (du terme *greenwashing*) consiste en une « **opération de relations publiques menée par une organisation, une entreprise pour masquer ses activités polluantes et tenter de présenter un caractère écoresponsable** ». Il s'agit donc généralement d'une stratégie marketing critiquable dans le but de se donner une responsabilité écologique trompeuse. Par exemple, on constate une augmentation induite de l'utilisation du vert et du bleu sur les emballages de produits, des couleurs associées au développement durable, à ce

qui est « naturel ». Ces stratégies contribuent à une **confusion** du consommateur face à ses choix de consommation. Selon le Baromètre de la consommation responsable de 2016, **63,9 %** des Québécois.e.s se disaient très confus face aux allégations environnementales des produits verts et **31,7 %** se disaient sceptiques face aux allégations environnementales des produits verts.

Divers **logos et certifications officiels** nous indiquent les choix de consommation les plus responsables. Il y en a une multitude et il faut s'assurer qu'ils existent

réellement et qu'ils sont dûment **vérifiés par des organismes tiers**. Un trop grand nombre de produits ou de marques font l'objet d'attributs « écoresponsables » autoproclamés n'ayant aucune valeur et qui relèvent de l'écoblanchiment. Ainsi, les mots « **naturel** » ou « **responsable** » ne correspondent à **aucune certification** et se limitent trop souvent à un coup marketing¹.



L'économie circulaire

Chaque année, l'humanité consomme bien davantage que ce que la planète peut produire et cette situation va en s'aggravant. L'énergie requise pour extraire les matières premières restantes augmente et les gisements, plus éparpillés, sont de plus en plus difficiles d'accès. Le concept d'économie circulaire comporte cinq stratégies : l'économie de fonctionnalité (où la vente d'un service se substitue à celle d'un produit), l'économie collaborative (le partage d'un bien), le reconditionnement, la symbiose industrielle (où les déchets d'une entreprise sont la matière première d'une autre) et le recyclage.

Selon Québec Circulaire, l'économie circulaire est « **un système de production, d'échange et de**

consommation visant à optimiser l'utilisation de ressources à toutes les étapes du cycle de vie² d'un bien ou d'un service, dans une logique circulaire, tout en réduisant son empreinte environnementale et en contribuant au bien-être des individus et des collectivités. »

En opposition à notre modèle économique principalement linéaire, il s'agit d'un nouveau modèle économique qui permet de transformer les pertes/déchets en ressources utiles.

Il s'agit donc de :

1. **Repenser nos modes de production et de consommation** (consommer moins de ressources et protéger les écosystèmes : écoconception, approvisionnement responsable);

2. **Optimiser l'utilisation des ressources** déjà en circulation (en utilisant les produits plus fréquemment (location), en prolongeant la durée de vie des produits et des composants (réparation, reconditionnement) et en donnant une nouvelle vie aux ressources).

Les **bénéfices de l'économie circulaire** à l'échelle nationale sont multiples, notamment :

- Réduction de la **pression sur les ressources**
- Accroissement du **produit intérieur brut (PIB)**
- Création d'**emplois locaux**
- Réduction significative des **émissions de gaz à effet de serre**

1. En 2016, le journal Le Soleil a publié un petit guide pour nous aider à explorer la [jungle des étiquettes vertes](#)

2. Extraction > transformation > distribution > utilisation > fin de vie



L'analyse du cycle de vie

L'analyse du cycle de vie (ACV) est une façon réfléchie de faire des choix de consommation écoresponsables. Selon le Centre international de référence sur le cycle de vie des produits, procédés et services (CIRAIG) cette approche « **vise la prise en compte des impacts (sociaux, environnementaux et économiques) propres à un produit ou à un service et ce, tout au long de son cycle de vie.** »

Ainsi, devant un bien que l'on convoite, il convient de se demander **d'où il vient, de quelle(s) matière(s) première(s) il est constitué, quelle est sa durée de vie utile et comment s'en débarrasser après usage.**



1 Acquisition des ressources

De quoi mon produit est-il fait ? De ressources renouvelables ? Où ont été extraites ces ressources ?

2 Production

Le produit est-il très transformé ? Quelles sources d'énergie, quelle quantité d'eau ont été utilisées pour le fabriquer ? Quel en est le type d'emballage ? Est-il essentiel, réutilisable, recyclable ?

3 Distribution

Est-ce un produit local ? Combien de kilomètres a-t-il parcouru depuis l'extraction des ressources premières ? Par quel moyen a-t-il été transporté jusqu'ici ?

4 Vie utile

Ai-je vraiment besoin de ce produit ? Quel en sera l'usage ? Est-il assez durable pour l'utiliser longtemps et/ou passer au suivant ? Pourrai-je le réparer ? Comment entretenir le produit ?

5 Fin de vie

Comment se débarrasse-t-on du produit ? Est-il recyclable, compostable ? Est-ce que la municipalité offre la collecte de ce type de produit ? En combien de temps (mois, années) se biodégradera-t-il s'il est enfoui ? Est-ce un produit contaminé ?

6 Équité sociale

Les personnes impliquées dans la production, l'extraction, la transformation et la distribution du produit ont-elles été traitées et payées convenablement ? L'entreprise respecte-t-elle les normes du travail ?



L'écofiscalité

L'écofiscalité regroupe des **instruments économiques** qui visent à **corriger les signaux de prix du marché** afin de soutenir les **activités économiques et sociales souhaitées** (création d'emplois,

investissement, innovation) au détriment des activités non désirées (GES, pollution de l'air et de l'eau, etc.). Il peut s'agir de lutter contre la congestion automobile au moyen de l'imposition de frais d'utilisation des

routes ou encore de facturer aux entreprises les coûts de traitement de leurs eaux usées ou des déchets qu'elles engendrent.



Les changements climatiques

Le climat change constamment, mais ces changements se font actuellement à une vitesse et une **ampleur jusque-là inégalées**. En 2013, avec son 5^e rapport d'évaluation, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a clarifié le rôle des activités humaines dans le **changement climatique** en affirmant que **les activités humaines en sont la cause principale**. L'accélération des changements climatiques est

causée par l'**augmentation de la concentration des gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère** due à l'industrialisation, la déforestation, la surexploitation des ressources naturelles, l'utilisation des combustibles fossiles et l'agriculture à grande échelle, notamment. La hausse des concentrations de gaz à effet de serre, notamment de dioxyde de carbone (CO₂) dans l'atmosphère, a pour conséquence la tendance au **réchauffement planétaire**, à

l'échelle globale. L'activité humaine change donc la composition de l'atmosphère en créant plus de gaz à effet de serre (GES) que les écosystèmes ne peuvent en recycler.

Le GIEC a statué que pour stabiliser le climat au seuil critique de **+ 1,5 °C, l'humanité dans son ensemble doit être carbon neutre en 2050**. Il insiste également sur la nécessité de **protéger les milieux humides** ainsi que les **forêts** et autres espaces naturels, fortement en déclin.

Limiter les bouleversements climatiques implique la transition vers des **sources d'énergie renouvelable** dans les secteurs de la transformation et des transports, une gestion resserrée des **modes de déplacement** des personnes et des marchandises, l'adoption d'une **alimentation largement locale et végétarienne** produite durablement et la **réduction du gaspillage alimentaire**.



Parmi les **principaux impacts** des changements climatiques observables au Québec, notons les **épisodes de canicule** de plus en plus chauds et fréquents, une **détérioration de la qualité de l'air et de l'eau**, une **pénurie des sources d'eau potable**, la multiplication d'**événements climatiques extrêmes** et l'**augmentation de l'aire de répartition des vecteurs de maladies humaines**.



Les êtres humains devront **s'adapter** pour faire face aux changements climatiques, mais il est nécessaire de **limiter en parallèle l'ampleur du réchauffement** par des mesures d'atténuation visant la réduction des émissions de GES.



Références

- [Bérard, D. L'économie circulaire est une stratégie d'affaires, Les Affaires – 15 mars 2018](#)
- [CIRAIG. \(2015\). Approche cycle de vie](#)
- [Commission de l'écofiscalité du Canada. \(s. d.\). Qu'est-ce que l'écofiscalité?](#)
- [Commission de l'écofiscalité du Canada. Cours sur les instruments économiques municipaux pour l'environnement](#)
- Commission mondiale sur l'environnement et le développement. (1987). Notre avenir à tous
- [Gouvernement du Québec. \(2020\). Le développement durable : repères historiques](#)
- [Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. \(2020\). Écoresponsabilité](#)
- [Nations Unies. \(s. d.\). Les changements climatiques](#)
- [Observatoire de la Consommation Responsable. \(2016\). Baromètre de la consommation responsable Édition 2016](#)
- [Office québécois de la langue française. \(2020\). Vocabulaire du développement durable](#)
- [Québec Circulaire. \(2018\). Économie circulaire au Québec. Opportunités et impacts économiques](#)
- [Québec Circulaire. \(2019\). Enjeux et définition](#)
- [Riopel, A. et Shields, A., Vivre sur Terre sans la détruire, Le Devoir – 9 août 2019](#)
- [Villeneuve C., La course à la carboneutralité, Le Soleil – 31 juillet 2019](#)



réseau femmes
environnement

info@rqfe.org